BPJEPS « RUGBY À XV »*

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport,
Spécialité « Educateur Sportif »,
Mention « Rugby à XV »

Qualiopi processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BPJEPS « Rugby à XV » est un diplôme d'État de niveau 4 inscrit au RNCP.
Crée en 2001, le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur dans le champ de la spécialité obtenue.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation a comme objectifs l'acquisition des compétences visées dans le référentiel de certification :

- Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention « rugby à XV »
- Mobiliser les techniques de la mention « rugby à XV » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- Etre titulaire de l'AFPS ou de la PSC1 ou d'un titre équivalent.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du « Rugby à XV » datant de moins de 1 an à la date de l'entrée en formation.

Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager, le cas échéant, les tests d'exigences préalables selon la certification visée.

- Justifier de la pratique du rugby à XV en compétition pendant une saison sportive au moyen d'une attestation délivrée par le responsable de la structure dans laquelle l'activité a été exercée,

OU

- Justifier d'une expérience d'animation en rugby à XV d'une durée minimale de 80 heures au moyen d'une attestation délivrée par le ou les responsable(s) de la ou des structure(s) dans la(es)quelle(s) l'expérience a été acquise.

La formation est également accessible par la VAE.
La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Afin de mettre en œuvre la prise en charge la plus optimale veuillez contacter le référent handicap.

ACCES AU DOSSIER D'INSCRIPTION EN LIGNE
HTTPS://FORMS.GLE/8UKKYFLHETA9ZUWB8

SELECTION DES CANDIDATS

Un dossier d'inscription
Le dossier d'inscription sera à compléter en ligne avec un lien actif ici à partir de début mars jusqu'au samedi 14 septembre 2025 délai de rigueur.

Des épreuves de sélection
Les candidats, qui remplissent les conditions d'accès à la formation, sont convoqués aux épreuves de sélection.
Les épreuves de sélection se dérouleront le 26 septembre 2025
Les épreuves consistent en :

- Épreuve 1 : Evaluation écrite portant sur une présentation personnelle et une question sur le thème du Rugby à XV
- Épreuve 2 : Entretien portant sur le CV du candidat mettant en évidence ses acquis en matière scolaire, professionnelle, sportive et d'animation, justifiés par les diplômes, certificats ou attestations en concordance et la lettre de motivation précisant le projet professionnel (la relation entre le parcours de formation et l'emploi visé, le champ d'intervention professionnelle souhaité, le type de structure employeur visé, les conditions de financement de la formation, les perspectives d'évolution à moyen terme).

DUREE ET DEROULE DE LA FORMATION

La formation se déroule en centres et en situation professionnelle dans une structure d'accueil (alternance).

La formation en centres
La durée de la formation hors alternance est de 625 heures.
Elle se décompose en session de formation en présentiel à Lucciana et à distance.
La formation en centre peut être allégée au regard du profil du stagiaire.

La mise en situation professionnelle
Le stagiaire, dans la structure d'accueil, doit être en situation d'encadrement pendant 300h en FPC et 875h en apprentissage.

LIEU DE LA FORMATION

La formation se déroule dans les locaux de la Ligue Régionale Corse de Rugby à Lucciana

DATES DE LA FORMATION

La formation est organisée du 29 septembre 2025 au 30 septembre 2026.
Le positionnement est fixé les 29, 30 septembre et 06 octobre 2025.
Le travail à distance se déroule tout au long de l'année.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme de la formation est le suivant :

- UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- UC3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention « rugby à XV »
- UC4 : Mobiliser les techniques de la mention « rugby à XV » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.

MOYENS MATERIELS ET HUMAINS

Moyens humains
Les formateurs et intervenants sont des professionnels de la formation, et/ou des professionnels du rugby.

Moyens matériels
Les matériels mis à disposition des stagiaires sont les suivants : matériels pédagogiques classiques, matériels sportifs.

METHODES MOBILISEES

Les méthodes mobilisées sont : Cours magistraux, mise en situation pratique, jeux de rôles, retours d'expérience, créations de cycles et séances, évaluations formatives (Questionnaires, Mises en situation terrain, présentation orale)...

MODALITES DE CERTIFICATION

Les modalités de certification se décomposent en deux types d'épreuves :

- **UC 1/2:** épreuve orale sur la base d'un rapport d'expérience retraçant les activités du stagiaire conduites dans sa structure d'alternance,
- **UC 3:** production d'un document portant sur un cycle d'apprentissage réalisé dans sa structure d'alternance, mise en situation professionnelle d'animation d'une séance d'apprentissage et entretien portant sur la séance d'apprentissage.
- **UC 4:** production d'un dossier comprenant une séquence vidéo réalisée par le candidat et analyse technique et sécuritaire portant sur le dossier transmis comportant une présentation suivie d'un échange avec les évaluateurs.

Les certifications sont composées de 2 évaluateurs : 1 membre de la DRAJES ou assimilé et d'un expert de la discipline.

Le diplôme, en cas d'obtention, est délivré par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Est remise à l'issue de la formation une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

<u>Certification partielle.</u>
Les blocs de compétence certifiés et validés par la DRAJES de Corse sont obtenus à vie par le candidat qui peut certifier les blocs manquants en se réinscrivant auprès d'un organisme de formation ou via la VAE.
Les candidats titulaires d'équivalences peuvent valider partiellement le diplôme.
Ces compétences sont vérifiées grâce à 4 Unités Capitalisables (UC) qui sont ensuite validées par la DRAJES.

DISPENSES ET EQUIVALENCES

Le titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche du tableau figurant ci-après est dispensée du(es) test(s) technique(s) préalables à l'entrée en formation et/ou obtient les unités capitalisables (UC) correspondantes du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « rugby à XV », suivants :

	EPEF visées à l'article 4	EPMSP visées à l'article 5	UC1	UC2	UC3	UC 4
Sportif de haut niveau en rugby à XV inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport.	X Uniquement du b) de l'article 4					
le joueur ou la joueuse professionnel(le) ayant évolué dans les cinq dernières années précédant l'entrée en formation et pendant au minimum trois saisons sportives, au sein des deux plus hauts niveaux de compétition en France ou à l'étranger (1)	X Uniquement du b) de l'article 4					
Brevet d'État d'éducateur sportif 1er degré option « rugby à XV »	X	X	X	X	X	X
BPJEPS (*) spécialité « rugby à XV »	X	X	X	X	X	X
BPJEPS (*) spécialité « activités sports collectifs » mention « rugby à XV »	X	X	X	X	X	
BPJEPS (*) spécialité « activités sports collectifs » quelle que soit la mention	X	X	X	X		
Brevet fédéral perfectionnement ou optimisation délivré par la Fédération française de rugby à XV	X Uniquement du b) de l'article 4	X				
Brevet fédéral découverte initiation ou développement délivré par la Fédération française de rugby à XV	X Uniquement du b) de l'article 4	X				
CQP (*) « technicien sportif rugby à XV » et justifier d'une expérience d'encadrement sportif du rugby à XV de deux saisons sportives lors des 5 dernières années	X Uniquement du b) de l'article 4	X				X
CQP (*) « moniteur de rugby à XV »	X Uniquement du b) de l'article 4	X			X	
Trois au moins des quatre UC transversales du BPJEPS (*) en 10 UC (UC1, UC 2, UC3, UC4)			X	X		
Les titulaires des UC 8 et 9 du BPJEPS spécialité activités sports collectifs mention rugby à XV					X	
Les titulaires des UC 5,6,8 du BP spécialité rugby à XV					X	
Les titulaires des UC 7 et 9 du BP spécialité rugby à XV						X

EPEF : exigences préalables à l'entrée en formation.
EPMSP : exigences préalables à la mise en situation professionnelle.
UC : unité capitalisable.
(*) BPJEPS : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.
(*) CQP : certificat de qualification professionnelle.
(1) Cette expérience est attestée par le directeur technique national du « rugby à XV ».

Le titulaire d'au moins trois des six unités capitalisables suivantes : UC5, UC6, UC7, UC8, UC9, UC10 du BPJEPS, spécialité « rugby à XV » ou spécialité « activités sports collectifs », mention « rugby à XV » (BPJEPS en 10 UC), en état de validité et quel qu'en soit le mode d'acquisition, peut obtenir une ou les deux UC de la mention « rugby à XV » (UC3 et UC4) du BPJEPS, spécialité « éducateur sportif », sur demande adressée au recteur de région académique. Celui-ci délivre une ou les deux UC, sur proposition du jury de mention, au moyen d'un dossier établi par le demandeur relatif à son expérience et ses qualifications.

DÉBOUCHÉS

Les lieux d'exercice d'activités sont divers et variés : association, club sportif, entreprise, collectivité territoriale, établissement accueillant des personnes agées… Les publics : des mineurs, des adultes, des personnes âgées…

Des concours dans la fonction publique territoriale, comme celui d'éducateur territorial des APS ou animateur sportif hospitalier, permettent aux titulaires du BPJEPS de s'y inscrire.
Des exemples de spécialité et métiers :

- Rugby à XV ->Coach sportif rugby à XV, Éducateur sportif rugby à XV, Entraîneur de rugby à XV, Animateur polyvalent activités physiques et sportives du rugby à XV

Sport : un secteur réglementé Pour encadrer les activités physiques et sportives (APS) et en faire son métier, il faut être titulaire d'un diplôme ou d'une certification enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) qui garantit la compétence de son titulaire en matière de sécurité. Le BPJEPS est l'un des diplômes enregistré au RNCP

COUT DE LA FORMATION

Frais d'inscription aux épreuves de sélection
30 € TTC à joindre au dossier d'inscription.

Coûts pédagogiques de la formation complète en apprentissage
NPEC : 8376€ (Soit 13,40€ l'heure de formation)

Coûts pédagogiques de la formation complète en centre
7500€ TTC (Soit 12,00€ l'heure de formation)

PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

Formation professionnelle continue
La formation peut être prise en charge au titre de la formation professionnelle continue.

Apprentissage
Pour les candidats âgés de 18 à 30 ans, cette formation est accessible par la voie de l'apprentissage.
Organisme de formation et CFA : Ligue Régionale Corse de Rugby
N° déclaration d'activité : 94202103920
N° UAI : 7200751D
N° de Siret : 833 345 515 00021 APE : 9319Z
Code Diplôme : 44633522
Code RNCP : 36249

GUIDE DU FINANCEMENT DE LA FORMATION

https://drive.google.com/file/d/1YmQEXLGKb92MHIfdVIxwV_8KPpmETpmN/view?usp=sharing

CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire, notamment pour la prise en charge de la formation, vous pouvez contacter la Ligue Régionale Corse de Rugby :
Ligue Corse de Rugby, Lieu-dit Precojo, 20290 LUCCIANA

Coordonnateur et Responsable pédagogique de la formation
POCQ David - Tel. 04.95.35.69.24- 2005e@ffr.fr

Pour les personnes en situation de handicap
Référent handicap :
POCQ David - Tel. 04.95.35.69.24- 2005e@ffr.fr

ACCES AU DOSSIER D'INSCRIPTION EN LIGNE
HTTPS://FORMS.GLE/8UKKYFLHETA9ZUWB8

LIGUE CORSE
RUGBY

Version du 25/03/2025